



ACCORD POST-BREXIT SUR LA PÊCHE : GTM SOUTIENT LES PÊCHEURS FACE AUX NOUVELLES CONDITIONS RESTRICTIVES DU ROYAUME-UNI

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

5 MAI 2021

Alors qu'un Accord de commerce et de coopération avait été conclu entre l'Union européenne et le Royaume-Uni pour autoriser sous conditions les professionnels français (normands et bretons) à pêcher dans les eaux jersiaises, des nouvelles exigences non concertées - restreignant les zonages, les espèces autorisées à la capture et le nombre de jours de pêche notamment - soulèvent la colère de la filière et l'indignation des élus.

Ces critères supplémentaires adressés sans explication, n'étaient pas prévus dans l'accord post-Brexit et ne respectent pas les termes des dispositions.

Devant ces mesures abusives, Stéphane Sorre, Président de GTM, réagit : « Il est inadmissible que de manière unilatérale, des décisions du Royaume-Uni et de Jersey viennent empêcher l'exercice d'activités professionnelles de nos pêcheurs, mettant en péril tout l'équilibre et l'avenir d'une filière pêche dont on sait le poids économique mais aussi social et humain sur nos territoires ». Afin de garantir et faire respecter les engagements de l'Accord, il faut se mobiliser et maintenir une position ferme. L'important est d'éviter les conflits et trouver un accord stable, équitable et décent.

Pour exprimer sa solidarité, Stéphane Sorre ajoute que « la Communauté de communes Granville Terre & Mer est aux côtés de ses pêcheurs et de leurs organisations pour leur apporter tout son soutien et s'associera aux actions nécessaires à la défense de leurs intérêts et de leurs droits ».